

DEPARTEMENT
<b>NORD</b>
CANTON
<b>GRANDE-SYNTHÉ</b>
COMMUNE
<b>GRAVELINES</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2022 AUT 144

Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

3.5 Autres actes de gestion du domaine public  
CDV – 2022

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande de la Société ETNB en date du 5 août 2022,

**AUTORISE**

La pose d'une benne sur parking situé à l'arrière de Sportica (côté Boulevard des Sculpteurs) à Gravelines en raison des travaux de rénovation du complexe.

**Sous réserve :**

- La pose des panneaux de signalisation incombe au demandeur,
- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la benne soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Toutes précautions devront être prises de manière à ce que les véhicules ne soient pas surpris par cette benne.

*Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révoicable*

*Du 16 Août au 30 Novembre 2022 inclus*

Fait à Gravelines, le 10.08.22

P/O  
  
Bertrand KINGOT

MIS EN LIGNE SUR LE  
SITE DE LA VILLE LE :

10 AOUT 2022